

MAIRIE DE LAPALUD



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire,

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BOUCK

Etaient présents : FLAUGERE Hervé, GUARINOS Jean-Marc, BONIFACY Sylvie, BOUCK Philippe, MISERERE Gérard, CALEGARI Virginie, ROBIN Christophe, LAMBERTIN Jean-Pierre, HAMMER Laurence, KERBRAT Isabelle, AIOSA Fabrice, ZENDRINI Mercedes, MOREL Stéphane, SARDO Nicolas, CONTESSOTTO Sophie, HERMITANT Tamara, GRAPIN Jean-Louis, SBABTI Samira, CARPENTRAS Henri.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

SOUVETON Anne-Marie ayant donné procuration à FLAUGERE Hervé
SAUVADON Césarine ayant donné procuration à BOUCK Philippe
SAUVADE Sandrine ayant donné procuration à KERBRAT Isabelle
PARET Frank ayant donné procuration à CALEGARI Virginie
AMAYA Y RIOS Estelle ayant donné procuration à GRAPIN Jean-Louis

Absents excusés : FRAISSE Alexandrine, SOLEILHAC Aline, DEFFES Jean-Marc

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence suite aux décès de Madame Nadège BARNOUIN et Monsieur Patrick CHAVE, qui a été 33 ans boulanger à Lapalud.

ORDRE DU JOUR

	<u>Rapporteur</u>
1. Élection du Secrétaire de Séance.	M. le Maire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023.	M. le Maire
3. Construction d'un hangar photovoltaïque au lieu-dit « La Verrière » – Document d'information précontractuelle - Promesse de bail emphytéotique administratif sous conditions suspensives - Bail emphytéotique administratif et fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public.	M. LAMBERTIN
4. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2023 – Création d'un cheminement piétonnier rue des Vigneaux (1 ^{ère} tranche).	M. LAMBERTIN
5. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section B n°1405 appartenant à GRIMAUD Francis.	M. MISERERE
6. Extension du réseau public de distribution d'électricité Avenue de la Gare à Lapalud dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Clos du Château d'eau » – Approbation de la demande de contribution d'ENEDIS – Approbation de la convention de travaux avec VALRIM AMENAGEMENT.	M. MISERERE
7. Extension du réseau public de distribution d'électricité Route de Saint Paul Trois Châteaux à Lapalud dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Saint Paul » – Approbation de la demande de contribution d'ENEDIS – Approbation de la convention de travaux avec SELLENS FRERES.	M. MISERERE
8. Extension du réseau public de distribution d'électricité chemin des Murailletes à Lapalud dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Clos des Petites Murailles » – Approbation de la demande de contribution d'ENEDIS – Approbation de la convention de travaux avec Benjamin NANTIER.	M. MISERERE
9. Motion de la commune de Lapalud adressée à Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre, concernant l'inflation des prix et plus particulièrement ceux de l'énergie.	M. le Maire
10. Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 12 janvier 2023 au 12 février 2023.	M. le Maire

1. Projet de DÉLIBÉRATION n° 006-2023 - Election du Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- DESIGNE Monsieur Philippe BOUCK secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.
Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 19</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 24</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

2. Projet de DÉLIBÉRATION n° 007-2023 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
- APPROUVE le Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023.

Adoptée à l'**Unanimité**.

<i>Présents : 19</i>	<i>Pouvoir : 05</i>	<i>Total : 24</i>	<i>Exprimés : 24</i>
<i>Voix pour : 24</i>	<i>Voix contre : 00</i>	<i>Abstention : 00</i>	

3. Projet de DÉLIBÉRATION n° 008-2023 – Construction d'un hangar photovoltaïque au lieu-dit « La Verrière » – Document d'information précontractuelle - Promesse de bail emphytéotique administratif sous conditions suspensives - Bail emphytéotique administratif et fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-DECIDE de retenir l'offre de la société SOLVEO ENERGIES, située 3 bis route de Lacourtenourt à Fenouillet (31150), pour la construction d'un hangar sur la parcelle communale cadastrée section B n°1833 au lieu-dit « La Verrière », afin d'y exploiter une centrale photovoltaïque en toiture constituée notamment de panneaux photovoltaïques, et de bénéficier de servitudes sur les biens.

-APPROUVE la promesse de bail liée au projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque, ainsi que le bail emphytéotique administratif.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

- la promesse de bail emphytéotique administratif sous conditions suspensives présentée par la société SOLVEO ENERGIES, fixant les clauses de construction d'un hangar en vue d'y exploiter une centrale photovoltaïque en toiture constituée notamment de panneaux photovoltaïques, et de bénéficier de servitudes sur la parcelle communale cadastrée section B n°1833 au lieu-dit « La Verrière », consentie par la Commune de Lapalud pour une durée de trois (3) années à compter de la date de la signature,

- le bail emphytéotique pour une durée de 30 ans renouvelable 10 ans, après la levée des conditions suspensives, en contrepartie d'une redevance annuelle pour occupation de 40 € HT (en toutes lettres : Quarante euros) pendant 30 ans avec possibilité de renouvellement pour 10 ans et exigible à la mise en service de la Centrale Photovoltaïque.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Présents : 19 Pouvoir : 05 Total : 24 Exprimés : 20
 Voix pour : 20 Voix contre : 00 Abstention : 04
 Abstentions : GRAPIN Jean-Louis, pouvoir de AMAYA Y RIOS Estelle, CARPENTRAS Henri, SBABTI Samira

4. Projet de DÉLIBÉRATION n°009-2023 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2023 – Création d'un cheminement piétonnier rue des Vigneaux (1^{ère} tranche)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Exercice 2023 – pour la création d'un cheminement piétonnier rue des Vigneaux (1^{ère} tranche) avec un taux de subvention de 50% soit un montant total de subvention de 74 352,25 €.

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX SOLLICITE	MONTANT
DETR sollicitée	148 704,50 €	50,00 %	74 352,25 €
AUTOFINANCEMENT	148 704,50 €	50,00 %	74 352,25 €
Coût total de l'opération	148 704,50 €	100,00%	148 704,50 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités et à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget 2023.

Adoptée à l'Unanimité.

Présents : 19 Pouvoir : 05 Total : 24 Exprimés : 24
 Voix pour : 24 Voix contre : 00 Abstention : 00

5. Projet de DÉLIBÉRATION n°010-2023 : Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section B n°1405 appartenant à GRIMAUD Francis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1405 d'une surface de 1 468 m² au prix de 2 000,00 €.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer,

°d'une part, la promesse de vente pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°1405 d'une surface de 1 468 m² au prix de 2 000,00 €,

°d'autre part, l'acte notarié définitif,

°enfin, toutes les pièces se rapportant au dossier.

-INDIQUE que la promesse et l'acte de vente seront établis chez Maître Pascal DAYRE,

-DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur, soit la commune de Lapalud ;

-DIT que les crédits sont ouverts au budget.

Adoptée à l'Unanimité.

Présents : 19

Pouvoir : 05

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

6. Projet de DÉLIBÉRATION n°011-2023 : Extension du réseau public de distribution d'électricité Avenue de la Gare à Lapalud dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Clos du Château d'eau » – Approbation de la demande de contribution d'ENEDIS – Approbation de la convention de travaux avec VALRIM AMENAGEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la demande de contribution financière adressée par ENEDIS à la Commune de Lapalud, d'un montant de 3 859,03 € HT, soit 4 630,84 € TTC pour la réalisation de l'extension du réseau public de distribution d'électricité Avenue de la Gare.

-APPROUVE la convention de travaux entre la commune de LAPALUD et la société VALRIM AMENAGEMENT concernant la totale prise en charge financière par VALRIM AMENAGEMENT de l'extension du réseau public de distribution d'électricité Avenue de la Gare, soit 4 630,84 € TTC.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

-la demande de de contribution financière avec ENEDIS, annexée à la présente délibération,

-la convention de travaux avec VALRIM AMENAGEMENT, annexée à la présente délibération

- tous les documents afférents à ces décisions

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Adoptée à l'Unanimité.

Présents : 19

Pouvoir : 05

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

7. Projet de DÉLIBÉRATION n°012-2023 : Extension du réseau public de distribution d'électricité Route de Saint Paul Trois Châteaux à Lapalud dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Saint Paul » – Approbation de la demande de contribution d'ENEDIS – Approbation de la convention de travaux avec SELLENS FRERES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la demande de contribution financière adressée par ENEDIS à la Commune de Lapalud, d'un montant de 3 111.32 € HT soit 3 733.58 € TTC pour la réalisation de l'extension du réseau public de distribution d'électricité Route de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

-APPROUVE la convention de travaux entre la commune de LAPALUD et la société SELLENS FRERES concernant la totale prise en charge financière par SELLENS FRERES de l'extension du réseau public de distribution d'électricité Route de Saint-Paul-Trois-Châteaux, soit 3 733.58 € TTC.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

-la demande de de contribution financière avec ENEDIS, annexée à la présente délibération,

-la convention de travaux avec SELLENS FRERES, annexée à la présente délibération

- tous les documents afférents à ces décisions

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 19

Pouvoir : 05

Total : 24

Exprimés : 24

Voix pour : 24

Voix contre : 00

Abstention : 00

8. Projet de DÉLIBÉRATION n°013-2023 : Extension du réseau public de distribution d'électricité chemin des Muraillettes à Lapalud dans le cadre de la réalisation du lotissement « Le Clos des Petites Murailles » – Approbation de la demande de contribution d'ENEDIS – Approbation de la convention de travaux avec Benjamin NANTIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-APPROUVE la demande de contribution financière adressée par ENEDIS à la Commune de Lapalud, d'un montant de 3 806.61 HT soit 4 567.93 € TTC pour la réalisation de l'extension du réseau public de distribution d'électricité Chemin des Muraillettes.

-APPROUVE la convention de travaux entre la commune de LAPALUD et Benjamin NANTIER concernant la totale prise en charge financière par Benjamin NANTIER de l'extension du réseau public de distribution d'électricité Chemin des Muraillettes, soit 4 567.93 € TTC.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer :

-la demande de de contribution financière avec ENEDIS, annexée à la présente délibération,

-la convention de travaux avec Benjamin NANTIER, annexée à la présente délibération

- tous les documents afférents à ces décisions

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces décisions.

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 19
Voix pour : 24

Pouvoir : 05
Voix contre : 00

Total : 24
Abstention : 00

Exprimés : 24

9. Projet de DÉLIBÉRATION n°014-2023 : Motion de la commune de Lapalud adressée à Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre, concernant l'inflation des prix et plus particulièrement ceux de l'énergie.

Alors que les produits alimentaires ou les matériaux connaissent déjà une hausse spectaculaire, l'explosion du coût de l'énergie vient porter un coup supplémentaire à notre territoire, à ses habitants bien sûr, mais aussi à ses entreprises. S'agissant de ces dernières, cette inflation galopante est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient au moment où on leur demande de rembourser les aides et prêts éventuellement contractés durant la période du COVID. Les récentes annonces de soutien aux entreprises face à la crise énergétique ne peuvent suffire à rassurer les entrepreneurs, tant par l'insuffisance des aides prévues que par la limitation de ces aides à certains secteurs ou typologies d'entreprises.

Les collectivités territoriales sont également largement touchées par cette inflation. Un impact sur notre budget communal mais aussi sur le budget de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence qui vient s'ajouter aux précédentes décisions de l'Etat, qui vont toutes dans le sens d'une raréfaction des ressources financières (baisse des dotations, gel de la dotation globale de fonctionnement, explosion de la TGAP, suppression annoncée de la CVAE, ...). Tout cela cumulé vient mécaniquement remettre en cause la prise en charge des dépenses de fonctionnement et limiter la capacité d'investissement des communes et de l'intercommunalité, qui sont pourtant les premières donneuses d'ordres et contribuent ainsi à l'activité des entreprises de notre territoire.

Au titre de ses différentes compétences communales, de l'intérêt économique de nos entreprises pour notre territoire, et pour soutenir la compétence « développement économique » exercée par la communauté de communes Rhône Lez Provence, la Commune de LAPALUD demande donc à l'ETAT la mise en place d'un plan d'ensemble, permettant de réagir rapidement face à l'urgence de l'inflation énergétique :

- à destination des entreprises, pour aller au-delà des aides annoncées. Les mesures actuelles, qui ne compensent que très partiellement la hausse des factures et oublient un certain nombre d'entreprises (dont les filiales de groupes), ne permettront pas de résister dans cette période

- à destination des collectivités, par la mise en place d'un bouclier énergétique d'urgence pour toutes les collectivités, l'autorisation pour elles de sortir sans pénalité financière des nouveaux contrats de fourniture d'énergie trop onéreux, la possibilité pour celles qui le souhaitent de revenir aux tarifs réglementés de vente

Face à cette forte hausse du coût de l'énergie, qui relève plus du scandale spéculatif que d'une augmentation des coûts de production ou d'acheminement, il est absolument nécessaire que l'Etat se mobilise pleinement. Nos collectivités freinées, nos entreprises fragilisées, ce sont les emplois d'aujourd'hui et de demain qui sont en question, c'est le développement harmonieux de notre territoire rural et de ses habitants qui est en jeu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

-DONNER son accord sur les propositions du rapporteur

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier

Adoptée à l'**Unanimité**.

Présents : 19
Voix pour : 24

Pouvoir : 05
Voix contre : 00

Total : 24
Abstention : 00

Exprimés : 24

10. Projet de DÉLIBÉRATION n° 015-2023 - Délégations d'attributions de Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire - Compte-rendu des décisions prises du 12 janvier 2023 au 12 février 2023.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire, invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 47-020 du 25/09/2020.

Date	Numéro	Désignation
13/01/2023	DEC-2023-006	Approbation de la convention d'utilisation du stand de tir de l'Association Sportive des Tireurs de l'Aygues de Sainte Cécile Les Vignes (84)
17/01/2023	DEC-2023-007	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section E 41 - 10 rue des Fossés - 84840 LAPALUD - Appartenant aux Consorts HARLAUT
17/01/2023	DEC-2023-008	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Sections A 923 – A 921 - 988 chemin des Aubépines - 84840 LAPALUD - Appartenant à Mme DELAHAUTEMAISSON Evelyne et M. MARTIN Michel
17/01/2023	DEC-2023-009	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - Section E 1845 16 D Rue des Orfèvres 84840 LAPALUD - Appartenant à la SARL MENKA
17/01/2023	DEC-2023-010	Approbation de la convention de mise à disposition de la salle du Parc entre la Municipalité de Lapalud et le Relais Petite Enfance Intercommunal
19/01/2023	DEC-2023-011	Vente de concession terrain dans le cimetière communal de Lapalud - Demandeur : Messieurs LESENS Fabrice et Judicaël - Référence dossier : 23-861 – Identification : LESENS - Emplacement N° C-2-0714

26/01/2023	DEC-2023-012	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 1019 - 17 Lotissement la Verrière - 84840 LAPALUD - appartenant à M. BENAMER Fouad
01/02/2023	DEC-2023-013	Vente de concession terrain dans le cimetière communal de Lapalud - Demandeur : Monsieur SOULT Patrick - Référence dossier : 23-862 - Identification : SOULT Patrick - Emplacement N° C-8-0914
01/02/2023	DEC-2023-014	Convention de Formation Professionnelle entre le S.T.A.J. AuRa et la Mairie de LAPALUD
06/02/2023	DEC-2023-015	Déclaration d'Intention d'Aliéner Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section B 1775 - 294 Chemin des Jardins - 84840 LAPALUD - appartenant à M. LOPEZ Jean-Louis
08/02/2023	DEC-2023-016	Déclaration d'Intention d'Aliéner - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain Section A 1466 13 Lotissement Le Clos Eglantine - 84840 LAPALUD - Appartenant à Mme DECOULAND Annick veuve FABREGUE
08/02/2023	DEC-2023-017	Convention entre la Commune de Lapalud et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS (carte ANTS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
-PREND ACTE des décisions signées par Monsieur Hervé FLAUGERE, Maire.

Présents : 19

Pouvoir : 05

Total : 24

La séance est levée à 19 h 27

Hervé FLAUGERE
Maire de LAPALUD

